

RESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU CONSEIL DES MINISTRES

DECRET N° 77/622 DU 21 NOVEMBRE 1977
portant nomination de Monsieur NZOULLA Germain,
en qualité de Directeur des Affaires civiles
et du sceau.-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

Vu l'acte fondamental du 5 avril 1977 ;
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et
la structuration du Comité Militaire du Parti ;
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membres
du Conseil des Ministres ;
Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 77/570 du 11 novembre 1977 portant organisation
du Ministère du Travail et de la Justice ;
Vu le décret n° 77/571 du 11 novembre 1977 portant institution,
organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administration judiciaire ;
Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du
5 novembre 1977 ;

DECRETE :

Article premier.- Monsieur NZOULLA Germain, Magistrat, est nommé Directeur
des Affaires civiles et du sceau au Secrétariat Général à l'Administration
judiciaire.

Article 2.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Brazzaville, le 21 Novembre 1977

Par le 2e Vice-Président du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan :
Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Alphonse MOUSSOU-POULTI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOULA.-

P. Le Ministre des Finances,
Le Ministre délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan,

François BIFANGA.-